

MAIRIE DU 4^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 8 DÉCEMBRE 2014

La séance du Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur.

(M. MAZET procède à l'appel nominal.)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES – BONVIN – CANICAVE – CARADEC – CATANEO – CAULE – CLAUDIUS-PETIT – COHEN – DETAILLE – DI GIOVANNI – DJIANE – FARHI – FRANCESCETTI – GEIER-GHIO – GINER – GOMEZ – HOCHFELDER – JOUVE – MARTINOD – MAZET – MENCHON – MERY – MORAINÉ – OURET – PREZIOSI – RENAUD – RICCA – ROCCA-SERRA – ROGER – SCHILLING – TALAZAC – VALLETTE – VANNUCCHI – VASSAL – VITALIS – ZAOUI.

EXCUSÉS : Mmes et MM. BATUT – GAUDIN – JACQUIER – JOLLIVET – LEVY MOZZICONACCI – MALRAIT – NOSTRIANO – PALLOIX – VLASTO.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Mazet. Sauf erreur de ma part, le quorum est atteint, nous pouvons démarrer la séance.

*** Approbation du procès verbal de la séance du 26 novembre 2014 :**

M. le Maire.- Je vous demande de bien vouloir approuver le procès verbal de notre dernière séance du 26 novembre 2014. Y a-t-il des observations ?

M. CANICAVE.- Juste une observation de forme. Sur le procès verbal, on me fait dire que le budget « Fêtes et cérémonies » de la Mairie de secteur serait de 926 000 €...

M. le Maire.- ... Je le regrette, mais ce n'est pas cela.

M. CANICAVE.- Je sais que vous le regrettez fortement, il y a un zéro de trop, c'était : 92 600 €, malheureusement pour vous. Si cela pouvait être rectifié. Merci.

M. le Maire.- On procédera à la rectification, Madame la Secrétaire générale, s'il vous plaît, merci beaucoup. Merci, Monsieur Canicave. Je salue la présence dans le public du Président du groupe Socialiste au Conseil municipal, M. Mari, je salue également la présence des habitués, Mesdames et Messieurs les Présidents des Comités d'intérêt de quartier.

Le PV de la séance du 26 novembre 2014 tenant compte de la rectification signalée est adopté à l'unanimité.

*** Examen des rapports :**

Rapport n°14/103/04/DF

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION – Dépenses d'investissement des Mairies de secteur à effectuer avant le vote du budget primitif 2015.

Rapporteur : M. le Maire.

C'est relatif aux dépenses d'investissement à effectuer avant le vote du budget primitif 2015. C'est ce que l'on appelle la règle des douzièmes, c'est-à-dire qu'avant le vote du budget primitif,

sur la base de l'année précédente, on peut dépenser 1/12^{ème}. Je n'ai pas lu si c'était exactement ça, mais c'est à peu près ça, c'est quelque chose de traditionnel et d'habituel pour permettre aux Mairies de secteur de fonctionner avant le vote du budget.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CANICAVE.- Rassurez moi, Monsieur le Maire, il est dit dans ce rapport que l'autorisation de dépenser préalablement au fait que le budget primitif 2015 soit voté est du quart des budgets d'investissement des Mairies de secteur. C'est écrit noir sur blanc dans le rapport. Le quart représente 60 000 €, on ne nous en octroie que 47 000 €. J'espère qu'entre-temps et depuis notre dernier Conseil, le budget d'investissement de la Mairie de secteur qui n'est déjà pas bien important, à 2 € par habitant, n'a pas diminué. Je pense que soit c'est une erreur des services, soit c'est une règle comptable qui est appliquée. C'est écrit dans le rapport à l'article 1 « *dans la limite du quart des crédits ouverts* », on est bien en dessous du quart, il faudrait 60 000 €.

M. le Maire.- Dans le rapport, c'est 60 000 €, Monsieur Canicave : « *Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements : 61 127 €* ».

M. CANICAVE.- Je me suis trompé de ligne. Je suis rassuré, on a toujours notre budget d'investissement, il n'est pas bien important, mais vous ferez pour le mieux.

M. le Maire.- En tout cas, c'est conforme.

Le rapport n°14/103/04/DF est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/104/04/DVSCJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Inscriptions scolaires – Actualisation des périmètres scolaires.

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame, Monsieur, il vous est proposé d'adopter les périmètres scolaires applicables à compter de 2015, tels que décrits dans l'annexe jointe au rapport, et ce, conformément au Code de l'Éducation qui fait obligation aux Communes d'affecter à chaque école maternelle et élémentaire un territoire de recrutement.

Je vous remercie d'adopter ce projet.

**Le rapport n°14/104/04/DVSCJ est adopté à l'unanimité.
(1 abstention, M. CANICAVE.)**

Rapport n°14/105/04/DVSCJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône – Approbation de l'avenant n°2 au contrat CEJ-2G n°2012-503.

Rapporteur : Mme OURET.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il vous est proposé d'adopter au Conseil d'arrondissements l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse qui lie la Ville de Marseille et la Caisse d'allocations familiales pour une durée de 4 ans. Pour notre secteur, 5 places supplémentaires sont

proposées pour le Centre multi-accueil Poussy, situé dans le 8^{ème} arrondissement. Dans notre secteur également, la création d'un ALSH élémentaire Guadeloupe de 47 places pour l'association CAJL est actée. Je vous remercie.

Le rapport n°14/105/04/DVSCJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/106/04/DSNP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 8^{ème} arrondissement – Perier – Rue Breteuil – Cession d'une emprise à Mme MICHELET Séverine et M. VITTO Cédric.

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain non cadastrée dont une partie constitue un délaissé de voirie, situé rue Breteuil, dans le 8^{ème} arrondissement. Ce délaissé de voirie a été acquis en 1963 pour réaliser le prolongement de cette rue. Ce prolongement étant achevé, la Ville souhaite finaliser la cession de ce délaissé. Mme Michelet et M. Vitto, propriétaires riverains, se sont portés acquéreurs de ladite parcelle qui a une superficie de 23 m², afin de la remembrer à leur propriété, pour la somme de 10 560 €, net vendeur, selon l'estimation de France Domaine.

Il nous est proposé d'approuver cette cession ainsi que le protocole foncier passé entre les deux parties. Merci de voter ce rapport.

Le rapport n°14/106/04/DSNP est adopté à l'unanimité.

(2 abstentions, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n°14/107/04/DVSCJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – Division Contrat Enfance Jeunesse – Petite enfance – Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance – Paiement aux associations des premiers acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2015

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame, Monsieur, dans le cadre de l'encouragement des initiatives privées complémentaires de l'action municipale en matière d'accueil de la petite enfance, la Ville de Marseille apporte une aide aux associations depuis 1983.

Le Contrat Enfance Jeunesse vise à promouvoir une politique d'action sociale globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans. Au titre de l'année 2015, une aide financière est attribuée aux associations pour les établissements d'accueil régulier et occasionnel de la petite enfance ; les lieux d'accueil parents/enfants (LAPE), les relais d'assistantes maternelles (RAM) et l'aide à la fonction parentale.

Un versement d'acomptes sur les subventions est proposé pour un montant total de 2 303 524 €, pour permettre aux établissements d'accueil de la petite enfance de fonctionner avant même le vote du budget primitif de la Ville de Marseille (paiement

des salaires notamment). Nous en avons 6 dans le 6^{ème} arrondissement et 7 dans le 8^{ème} arrondissement, que vous pouvez voir dans l'annexe.

Il est également proposé d'approuver l'avenant à la convention entre la Ville de Marseille et l'association Maison de la famille, pour l'établissement La Garderie de Saint-François-d'Assise, située au 116 boulevard Vauban, dans le 6^{ème} arrondissement.

Je vous remercie d'approuver ce projet.

Le rapport n°14/107/04/DVSCJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/108/04/DVSCJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations conduisant des actions dans le cadre du dispositif Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2014/2015 – Second versement de subventions.

Rapporteur : Mme CAULE.

19 associations mènent un ensemble d'actions sous l'intitulé « Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire » (MARS) dans le cadre de conventions d'objectifs : ensemble de dispositifs fonctionnant durant les périodes scolaires, par niveaux de classes, sous forme de groupes thématiques auxquels s'inscrivent des enfants dont les difficultés sont identifiées par leur enseignant comme lecture, écriture, expression, mathématiques.

Il est proposé d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à ces associations au cours du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2014/2015. Le montant total de ces versements de subventions est de 218 437 € (30 % du montant total de la subvention accordée). Pour le 6^{ème} arrondissement, Institut de formation d'animation et de conseil en Provence (IFAC Provence), pour le Centre Julien, ce versement est de 4 138 €.

Je vous demande d'approuver ce projet.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CANICAVE.- On va voter pour, c'est plutôt une question. En regardant cette liste pour l'accompagnement à la réussite scolaire, on ne voit pas de structures travaillant dans le 8^{ème} arrondissement. La liste est-elle exhaustive ? Car étant enseignant dans le 8^{ème} arrondissement, je vous assure qu'il y a quelques enfants, y compris dans cet arrondissement, qui ont besoin d'aide à la réussite scolaire. Je ne sais pas si la liste est exhaustive ou s'il y a uniquement le 6^{ème} arrondissement qui est concerné dans notre secteur.

M. le maire.- Sauf erreur de ma part, Monsieur Canicave, il n'y a pas eu de demande de subvention d'associations qui aient monté un projet pour le 8^{ème} arrondissement. Cela étant, vous verrez plus loin que nous aidons beaucoup le Centre social Mer et Colline, dans le 8^{ème} arrondissement, sur le littoral sud, alors que malheureusement, l'État l'abandonne. Le Centre social Mer et Colline fait beaucoup de soutien scolaire et d'accompagnement.

Le rapport n°14/108/04/DVSCJ est adopté à l'unanimité.

(2 abstentions, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n°14/109/04/DGUP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –
SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE –
Division de la Mobilité Urbaine – Approbation de dénomination
de voies.**

Rapporteur : M. TALAZAC.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne un certain nombre de dénominations de voies qui n'ont pas de nom actuellement, dans le cadre d'aménagements ou autre. Il s'agit de noms de places, souvent de voies. Ce rapport a été approuvé par la Commission des noms de rues de la Ville de Marseille qui est présidée par notre collègue et ami, Jean-Luc Ricca.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Le rapport n°14/109/04/DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/110/04/DASS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITÉ – Versement d'acomptes sur le budget 2015 aux
délégués des maisons pour tous.**

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les 27 maisons pour tous de la Ville de Marseille, qui représentent des supports de premier plan pour conduire des interventions sociales concertées et novatrices, sont gérées par des associations dans le cadre de conventions de délégation de service public.

Il est proposé d'autoriser le paiement d'acomptes sur l'exercice 2015 en faveur des gestionnaires de ces maisons pour tous, de manière à éviter toute interruption dans le fonctionnement de ces organismes. Pour le 6^{ème} arrondissement, les organismes et acomptes versés sont les suivants : Institut de formation d'animation et de conseil en Provence (IFAC) Julien, 131 900 €. Pour le 8^{ème} arrondissement, les organismes et acomptes versés sont les suivants : Institut de formation d'animation et de conseil en Provence (IFAC) Bonneveine, 67 200 €. Merci de voter ce rapport.

M. le Maire.- Merci, Madame Martinod. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Je profite de cette délibération pour parler de la Maison Verte, la maison Dolto. Nous sommes en train de voter des aides, des financements, je signale juste que je viens d'apprendre par les riverains inquiets que cette association prend fin. J'aimerais savoir s'il est possible de trouver un moment ce soir, pour que vous me disiez si une solution de relogement de cette association est en cours.

M. le Maire.- Où se trouve cette association ?

M. MENCHON.- La Maison Verte se trouve dans le 6^{ème}, c'est la Maison d'accueil Dolto.

M. le Maire.- C'est un dossier dont on a déjà parlé ?

M. MENCHON.- Je faisais part de l'inquiétude des riverains sur la fin de bail de cette association.

M. le Maire.- J'ai un petit moment d'incertitude, car il me semble que l'on en a déjà parlé, mais qu'on me l'avait présentée sous un autre nom.

M. MENCHON.- La Maison du Vallon, ce sont les maisons vertes de Dolto.

M. le Maire.- Je ne connaissais pas les maisons vertes de Dolto, je suis moins spécialiste que vous, c'est normal, mais la Maison du Vallon, cela me parle. Sauf erreur de ma part, c'est du côté de la rue de Lodi, c'est un problème de bail qui tient d'une décision du CCAS qui vend l'immeuble et il faut que l'association trouve à se reloger. Je sais qu'il y a eu une réunion entre l'Adjointe, Sylvie Carrega et les responsables de l'association, mais je ne sais pas précisément où l'on en est aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire plus.

M. MENCHON.- On pourra en rediscuter.

M. le Maire.- Oui, volontiers.

(Dans la salle).- Normalement, ils gardent les berceaux au rez-de-chaussée et l'association, c'est autre chose.

M. le Maire.- Les berceaux restent au rez-de-chaussée, mais ce n'était pas la question de M. Menchon. Il faudra que l'association trouve un nouveau lieu et si l'on peut l'aider à trouver un nouveau lieu, il n'y a pas de difficulté, c'est effectivement une association qui est utile.

M. MENCHON.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vous en prie. De plus, je crois qu'on la soutient financièrement, sauf erreur de ma part.

Le rapport n°14/110/04/DASS est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/111/04/DSFP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME DE
L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA
STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE LA
GESTION IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE – Approbation des
subventions en nature accordées à des associations ou à des
sociétés dont l'activité présente un intérêt général local.**

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Mairie de secteur présente sur son territoire un nombre d'associations ou de sociétés qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, les solidarités et les loisirs. Ces structures qui participent au développement du territoire créent du lien social et des solidarités. Ce sont des partenaires privilégiés pour la Ville. C'est la raison pour laquelle la Ville met à leur disposition des locaux communaux à titre gracieux ou propose une indemnité d'occupation faible, cela procure à la structure une subvention en nature.

Les associations suivantes bénéficient de ces subventions : l'association Ballet national de Marseille, pour un montant de 459 549,87 € annuels ; l'École nationale supérieure de danse, pour un montant de 624 671,63 € annuels et l'association Soliane (troubles du développement), pour un montant de 1 359,01 € annuels. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le Maire.- Merci, Madame Martinod. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Pas d'intervention.*)

Je précise que le nouveau Président du Ballet national de Marseille, M. Hermann Daniel, ancien Adjoint à la Culture au Maire de Marseille, nous a proposé un siège au Conseil

d'administration pour la Mairie de secteur. Tout cela mérite encore d'être validé, mais c'est en bonne voie, et si les choses se concrétisent, je demanderai à notre Adjoint à la Culture, Gérard Detaille, d'y siéger à ma place, car il est plus spécialiste que moi en la matière.

Le rapport n°14/111/04/DSFP est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/112/04/DGVE

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES
ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Centre équestre
Marseille-Pastré – Approbation de la convention de délégation
de service public – Approbation des tarifs.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport concerne l'attribution de la délégation de service public au Centre équestre Marseille-Pastré.

Le contexte : 3 organismes ont répondu à cette candidature, à savoir l'actuel Centre équestre Pastré, représenté par M. Katz, mais cette candidature a été écartée, car il n'a pas pu fournir certaines pièces, dont les attestations de paiement des cotisations sociales ; M. Latapie, pour le SAS Club hippique Marseille-Pastré, actuel Directeur technique du Centre équestre Pastré, s'est désisté au bout de quelque temps, donc une candidature en moins ; la troisième qui a forcément été retenue, c'est l'UCPA. Dans les négociations, nous avons obtenu : la redevance auprès de la Ville double, elle passe de 30 000 € à 60 000 € ; une amélioration de la qualité de l'offre sportive ; des négociations ont eu lieu concernant les séances scolaires, ainsi que

les séances pour les handicapés ; ensuite, nous avons amélioré la qualité pour les propriétaires de chevaux.

Sachant cela, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Di Giovanni. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Nous apprécions fortement l'UCPA et son travail de qualité, je regrette juste le départ du Théâtre du Centaure. Je trouvais que ces deux lieux avec une même thématique et des activités très proches faisaient une belle dynamique. C'était l'occasion pour moi de le prononcer.

M. le Maire.- Non, le Théâtre du Centaure qui fait effectivement un travail remarquable et qui est largement soutenu par la Ville de Marseille va être relocalisé pour un coût important à la charge de la Ville de Marseille également pour l'essentiel, mais son départ était indispensable. En effet, que ce soit le précédent ou probablement le futur exploitant du Centre équestre Pastré, il avait besoin de plus d'espaces, notamment pour organiser un certain nombre de concours hippiques d'un certain niveau, afin de pouvoir installer des boxes provisoires, les nombreux camions, les nombreux *Van*, etc. Cela leur procure des ressources supplémentaires qui sont indispensables à l'équilibre économique. C'est notamment la raison de ce projet de départ du Centaure qui est ancien et d'ailleurs, malheureusement peut-être, il n'y a jamais véritablement eu de collaboration entre les deux structures, mais les deux travaillent très bien.

Le rapport n°14/112/04/DGVE est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/113/04/DAH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement municipal pour le logement – 6^{ème} arrondissement – 7/9, rue Nau – Subvention à la SA d'HLM Erilia pour la construction de 42 logements sociaux (35 PLUS et 7 PLAI).

Le rapport n°14/113/04/DAH est retiré.

Rapport n°14/114/04/DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Convention-cadre des centres sociaux et convention relative aux modalités particulières de mise en œuvre à Marseille.

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la convention-cadre qui lie les centres sociaux, la Ville de Marseille, l'État, la CAF, le Conseil général et le Conseil régional PACA arrive à son terme en décembre 2014. L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature, d'une part, d'une nouvelle convention pour 3 ans qui vise l'équilibre entre une rigueur de gestion renforcée et une meilleure implication des associations gestionnaires des centres sociaux au dispositif et d'autre part, une convention entre la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille prévoyant des dispositions spécifiques au territoire marseillais. Merci de voter ce rapport.

Le rapport n°14/114/04/DASS est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/115/04/DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Soutien aux équipements sociaux – Acomptes 2015.

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, des subventions sont inscrites au budget de la Ville de Marseille en faveur d'associations qui participent à la gestion et à l'animation des centres sociaux sur le territoire marseillais.

Le budget primitif 2015 n'étant pas voté, pour éviter toute interruption dans le fonctionnement de ces associations, il convient de prévoir dès maintenant les crédits nécessaires aux versements d'acomptes pour le budget 2015. Pour notre secteur, sont concernés : le Centre social Mer et Colline pour 13 433,29 € ; le Centre social Saint-Giniey-Milan pour 11 894,06 € et le Centre social Roy d'Espagne pour 13 433,29 €. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

Le rapport n°14/115/04/DASS est adopté à l'unanimité.

(2 abstentions, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n°14/116/04/DAC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Paiement aux associations culturelles des premiers versements de subventions.

Rapporteur : M. DETAILLE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne des subventions aux associations culturelles conventionnées qui interviennent sur tout le territoire communal au titre de la subvention 2015. Il s'agit d'un acompte. Tous les secteurs culturels sont concernés, c'est-à-dire l'action culturelle, la danse, les arts plastiques, les livres, le théâtre et l'audiovisuel. Vous avez tous les chiffres, y compris les chiffres pour la globalité des subventions de l'ensemble des associations culturelles qui sont joints dans le rapport. Notre Mairie de secteur est plus particulièrement concernée par les associations suivantes : la Cité espaces de récits communs ; le Ballet national ; l'École nationale supérieure de danse (si importante pour nous, comme vient de le souligner M. le Maire) ; l'association de la Compagnie de Julien Lestel ; Actoral ; Diphtong ; Théâtre NoNo ; Teknicité culture et développement ; Groupe de recherches et d'improvisations musicales ; Montevideo ; Théâtre du Centaure.

Vous trouverez ci-joint dans le rapport, l'ensemble des subventions sur toute la Ville. Le montant s'élève à 5 411 600 €. Cet acompte ne permet pas de préjuger des décisions qui interviendront lors de la préparation du budget 2015. En fonction de ces éléments, je vous demande de bien vouloir voter ce rapport.

Le rapport n°14/116/04/DAC est adopté à l'unanimité.

(2 abstentions, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n°14/117/04/DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Approbation de conventions relatives à des subventions.

Rapporteur : M. VITALIS.

Monsieur le Maire, chers amis, bonsoir. Il s'agit d'un rapport qui vient du Conseil municipal du 10 octobre dernier qui a attribué une subvention aux associations Le P'tit Camaïeu (1 500 €) et le Fonds social juif unifié (15 000 €). Si ces montants apparaissent inférieurs au seuil réglementaire de 23 000 € qui impose la conclusion d'une convention, il s'avère que ce chiffre est atteint dès lors que la Ville considère l'ensemble des subventions qu'elle leur a attribuées en 2014. De ce fait, l'objet du présent rapport est de rectifier cette absence de pièce en proposant d'approuver les deux conventions annexées à votre rapport et particulièrement, pour le Fonds social juif unifié qui organise un grand après-midi caritatif.

Merci de voter ce rapport.

Le rapport n°14/117/04/DASS est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14/118/04/DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Approbation de subventions d'équipement à diverses associations – 3^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, chers amis, Mesdames et Messieurs, il est proposé au Conseil d'arrondissements d'attribuer des subventions d'équipement à des associations qui œuvrent dans le domaine social et éducatif. Pour notre Mairie de secteur, sont concernés : le Centre inter-régional d'étude d'action d'information sur le handicap, dans le 6^{ème} arrondissement, pour un montant de

5 400 € et le Centre socioculturel du Roy d'Espagne, dans le 8^{ème} arrondissement, pour un montant de 3 895 €.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

Le rapport n°14/118/04/DASS est adopté à l'unanimité.

(2 abstentions, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n°14/119/04/DF

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt – Diverses opérations du 15 décembre 2014.

Rapporteur : M. le MAIRE.

Il s'agit d'une garantie d'emprunt à consentir par la Ville de Marseille à la société AXENTIA qui va bâtir un immeuble constitué d'un EHPAD (résidence pour personnes âgées) de 80 lits et d'un foyer de 22 logements, situé 640 avenue de Mazargues dans le 8^{ème} arrondissement.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je rappelle que le Front national n'est pas opposé au principe des logements sociaux. En revanche, nous dénonçons de façon constante l'abus qui résulte dans les faits de l'application de ce principe, notamment concernant le mode d'attribution. En particulier, nous critiquons ces quotas nationaux plus ou moins aléatoirement imposés et de plus en plus lourdement qui ont pour effet d'accroître le communautarisme dans notre ville et l'insécurité sous couvert d'une mixité sociale à marche forcée. Le comble est que notre Municipalité se porte garante de prêts de bailleurs sociaux, ce qui constitue une épée de Damoclès de

plusieurs millions d'euros sur une ville déjà surendettée à hauteur de 2 milliards. On va nous dire qu'il n'y a aucun risque, mais dans ce cas, pour quelle raison rechercher ces garanties ? De plus, cela permet à ces organismes sociaux de s'exonérer du risque couru dans le cadre de leurs activités économiques, car en cas de défaillance du débiteur du prêt, c'est bien évidemment la collectivité garante qui s'engage à payer les annuités du prêt garanti.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport.

M. le Maire.- Je vais donner quelques précisions.

C'est la position habituelle du Front national que je respecte, mais il ne vous aura pas échappé que le discours que l'on vous a préparé, Monsieur Cataneo, n'était pas adapté au rapport que nous venons de voter, car en l'occurrence, le bâtiment pour lequel nous donnons une garantie d'emprunt est essentiellement constitué d'un EHPAD de 80 lits et accessoirement, d'un foyer de 22 logements dont je ne suis pas sûr qu'ils rentrent très précisément dans la catégorie du logement social. De ce fait, votre intervention qui est une intervention courante et récurrente n'est pas adaptée au dossier en question. Cela ne vous enlève évidemment pas le droit de la faire.

S'agissant plus largement de la problématique des garanties d'emprunt, les banques les demandent pour permettre de conventionner un certain nombre de logements sociaux. À ce jour, fort heureusement, depuis que Jean-Claude Gaudin est Maire, la Ville n'a jamais exposé un euro, suite aux garanties d'emprunt qui ont été données. Cela ne veut pas dire que cela n'arrivera jamais, mais pour l'instant, l'expérience est plutôt dans ce sens. Quant au

reste de votre intervention, Marseille est ce qu'elle est et pour notre part, ce que nous souhaitons, c'est qu'elle le reste.

Le rapport n°14/119/04/DF est adopté à la majorité.

(2 voix contre, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n°14/120/04/DGUP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –
SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES –
Modification des tarifs du parking Borely – Avenue Clot-Bey –
8^{ème} arrondissement.**

Rapporteur : M. TALAZAC.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne le parking Borely, situé avenue Clot-Bey, qui est destiné quasi exclusivement aux visiteurs du Château Borely, du magnifique musée, comme du parc Borely. Les tarifs sont revus, puisqu'ils sont réinitialisés après un certain temps d'usage. Dans ce rapport, nous vous proposons ces nouveaux tarifs correspondant aux conditions d'usage.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Talazac. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Pour être passé assez souvent devant, ce parking est quasiment toujours vide. On va revoir les tarifs, mais j'aurais aimé que l'on mène une réflexion sur l'intérêt de ce parking. S'il doit être plein, il va falloir faire en sorte que les automobilistes ne se garent pas n'importe où sur les trottoirs au détriment des poussettes et des fauteuils roulants. Les jours d'affluence vers le parc, le secteur est encombré, les trottoirs sont remplis de véhicules

et le parking est vide. Bien que nous souhaitons favoriser le transport en commun, nous savons que maintenant qu'il est construit, on a peu de chance de le voir transformer en une nouvelle parcelle du parc Borely, mais il va falloir faire quelque chose pour que les investissements faits dans cette ville puissent servir à ce à quoi ils étaient destinés. Pour l'instant, c'est un espace vide.

M. le Maire.- Sous contrôle de Jean-Luc Ricca et en tant qu'utilisateur occasionnel du parc Borely, c'est vrai que l'habitude des Marseillais, mais l'on ne change pas les habitudes en un an, c'est de rentrer... Le parking n'a pas 20 ans, Monsieur Menchon, et en 20 ans, cette ville a tellement progressé que même vous, vous devriez le reconnaître. Je clos la parenthèse pour vous dire que le parking n'a qu'un an -on l'a inauguré, il y a à peine un an- et l'habitude des Marseillais, c'est de rentrer au parc Borely par ce qui est considéré comme l'entrée principale côté avenue du Prado, près du David. Or, il va évidemment falloir changer cette habitude de manière que le parking soit plus utilisé, alors même que le stationnement gratuit du côté de l'avenue du Prado est lui-même saturé les jours d'affluence.

Pour ce faire, la Ville n'est pas restée inerte, car sur l'avenue Clot-Bey, dans tout le périmètre à proximité de l'entrée du parc Borely, nous avons installé des potelets pour interdire le stationnement sauvage et permettre la déambulation piétonne normale. Maintenant, il ne manque plus que les habitudes changent, cela se fera au fur et à mesure, probablement avant 20 ans, en tout cas, nous en reparlerons dans 20 ans, si vous et moi, nous sommes toujours là.

**Le rapport n°14/120/04/DGUP est adopté à l'unanimité.
(4 abstentions, M. CATANEO, M. MAZET, M. CANICAVE
et M. MENCHON.)**

Rapport n°14/121/04/DGUP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC – Tarifs d'occupation du
domaine public communal pour l'année 2015.**

Rapporteur : M. TALAZAC.

Il s'agit des tarifs applicables aux droits de voirie. De nombreux commerçants, artisans, kiosquiers, forains utilisent la voirie publique pour leur activité professionnelle privée. En contrepartie, ils doivent payer à la Ville une contribution définie par le rapport que nous vous présentons et que nous vous demandons d'approuver.

**Le rapport n°14/121/04/DGUP est adopté à l'unanimité.
(2 abstentions, M. CATANEO, M. MAZET.)**

Rapport n°14/122/04/DGUP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC – Taxe locale sur la publicité
extérieure – Année 2015.**

Rapporteur : Mme ARAGONES.

Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, suite à l'expiration de la période transitoire consécutive au remplacement de la taxe sur les emplacements publicitaires par la taxe locale sur la publicité extérieure, il convient d'adopter les

tarifs relatifs à la taxe locale sur la publicité qui ont été relevés le 1^{er} janvier 2014 en fonction de l'évolution des prix. Merci.

Le rapport n°14/122/04/DGUP est adopté à l'unanimité.

(3 abstentions, M. CATANEO, M. MAZET et M. MENCHON.)

Rapport n°14/123/04/DVSCJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des temps d'activités périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Second versement de subventions.

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, afin de mettre en œuvre les temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015, la Ville de Marseille a lancé un appel à projets auprès des fédérations d'éducation populaire, des centres sociaux, des maisons pour tous et des associations œuvrant dans les domaines socio-éducatifs, culturels et sportifs. Le 10 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé le versement d'acomptes des sommes allouées aux 47 associations ayant présenté un projet concernant ces activités.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver les améliorations apportées au modèle type de la convention d'objectifs ci-annexée permettant d'associer de nouveaux partenaires et d'étendre le champ d'activités ; d'approuver 42 avenants ; d'approuver l'annulation de 136 088 € de subventions, suite au renoncement de

5 associations et d'autoriser le versement de subventions d'un montant de 4 577 076 €.

Les précisions sont annexées dans le rapport ci-joint, je vous prie d'approuver ce rapport. Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Nous voterons pour ce rapport. Cependant, je tiens à préciser une fois de plus qu'il est pénible d'avoir à se prononcer sur des dossiers aussi importants pour la Ville de Marseille en additif et en urgence, sans avoir eu le temps de travailler dessus en commission. J'entends râler derrière moi, mais je tiens à signaler que pour la commission de vendredi, 32 dossiers de l'ordre du jour n'avaient pas été retirés au moment de la commission. De plus, cette commission ayant été avancée d'une heure, cela n'a pas permis à certaines personnes d'y assister, alors qu'elles s'étaient débrouillées en tant qu'élus citoyens et bénévoles pour être présentes. C'est mon cas, c'est dommage, car en tant qu'élu de cette Mairie de secteur, j'ai la prétention de représenter 100 % des habitants du secteur. Cela n'est pas une question de dogme, cela n'est pas une question partisane, mais j'ai la prétention de travailler ici avec vous tous, quel que soit le parti, pour et dans l'intérêt de la totalité des habitants du secteur. Je voudrais pouvoir faire ce travail normalement et sans être pris de court. Merci.

M. le Maire.- On prend bonne note.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, puisque ce Conseil d'arrondissements va à bon rythme et que vous n'avez pas signalé que vous étiez trop pressé aujourd'hui, pouvez-vous profiter de ce rapport pour nous informer et nous dire où l'on en est dans notre

secteur sur l'état des activités périscolaires, le nombre d'écoles concernées, celles qui font encore de la garderie et celles qui font réellement des activités périscolaires. Sur ce point, on voit des subventions à des associations, j'aurais aimé avoir un document sur lequel on puisse savoir en face de chaque association sur quelles écoles elles interviennent éventuellement et sur quels projets. Ce n'est peut-être pas le lieu de ce rapport de le préciser, mais je crois que c'est un des dossiers importants de cette rentrée scolaire, cela fait partie de l'information aux élus de savoir où l'on en est dans notre secteur, de connaître les éventuelles difficultés rencontrées et si cela avance au rythme que vous avez annoncé au Conseil municipal.

M. le Maire. - Merci, Monsieur Canicave.

D'abord, je ne suis jamais pressé, il me semble me souvenir qu'au dernier Conseil d'arrondissements, nous avons fini à près de 22 heures et la seule fois où j'ai été pressé, c'était à votre demande, Monsieur Canicave, car vous vouliez aller voir un match de l'équipe de France à la télévision. Plus sérieusement, je réponds d'autant plus volontiers à votre question qu'elle est posée de façon courtoise et synthétique, ce qui n'a pas toujours été le cas, lorsque nous avons abordé la problématique des rythmes scolaires dans ce Conseil d'arrondissements ou au Conseil municipal.

C'est vrai que nous sommes assez fiers avec les élus qui m'entourent de la façon dont nous avons géré les choses dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, car lorsqu'il s'est avéré que nous ne pourrions pas mettre en place les temps d'activités périscolaires sur l'ensemble de la Ville, dès le mois de septembre, nous avons décidé de trouver un système palliatif d'urgence qui a permis,

pratiquement dès le deuxième ou troisième vendredi, d'ouvrir tous les vendredis après-midi, grâce aux garderies que j'ai appelées les garderies d'animation, la quasi-totalité des 52 écoles de notre secteur, à l'exception d'une ou deux d'entre elles. Cela nous a permis de répondre aux problèmes pratiques que les familles ont rencontrés. D'abord, cela a été possible grâce à mon prédécesseur qui avait laissé des économies suffisantes pour nous permettre de faire face à la charge financière et ensuite, cela a été possible grâce à la mobilisation des élus de notre majorité qui se sont rendus eux-mêmes dans les écoles pour aider les parents, alors que d'autres hurlaient dans les manifestations sans rien faire. Cela a aussi été possible grâce à l'implication sans faille des fonctionnaires de cette Mairie. Je remercie encore tous ceux qui ont bien voulu se lancer dans cette aventure que beaucoup nous déconseillaient nous faisant valoir un certain nombre de risques juridiques. Il faut dire que lorsque l'Éducation nationale a mis en place cette réforme, elle a oublié de régler beaucoup de choses, ne serait-ce que d'ailleurs la mise à disposition de locaux scolaires.

S'agissant de la situation d'aujourd'hui, comme je le présentais, c'est la raison pour laquelle j'avais souhaité que l'on aille le plus vite possible, le fait d'avoir installé des garderies d'animation, c'est-à-dire d'avoir fait venir des associations dans les écoles, de leur avoir permis de rencontrer les parents, nous a permis d'aller ici peut-être plus vite qu'ailleurs. En effet, à ce jour, sur les 52 écoles du secteur, nous n'en avons plus que 6 en garderie, c'est-à-dire que nous en avons 45 ou 46 qui bénéficient déjà des temps d'activités périscolaires. Par ailleurs, nous pourrions être probablement les premiers à passer à une étape supplémentaire que j'espère pour l'année prochaine, c'est-à-dire que de petites

associations viennent ponctuellement se rajouter par des conventions directes -éventuellement avec l'association qui a obtenu les TAP- dans un groupe scolaire pour donner plus de variétés aux activités offertes aux enfants.

Voilà ce que nous avons fait, voilà où nous en sommes, voilà ce que nous voulons faire. Merci à tous ceux qui m'ont accompagné, en particulier, les Adjointes concernées, Carine Caule, Marie-France Ouret et Marie Martinod.

(Applaudissements.)

Je donne une précision pour M. Menchon sur sa question qui était pertinente. Pour essayer d'aller dans le sens que vous souhaitez sur une meilleure préparation du travail en amont du Conseil d'arrondissements, je voulais le faire en fin de Conseil, mais je vais le faire tout de suite, comme ça, c'est fait, on va prendre bien en amont la date du Conseil municipal qui est fixée plusieurs mois avant et fixer en conséquence la date du Conseil d'arrondissements, de manière que chacun puisse se préparer. On évitera de faire le Conseil d'arrondissements le lundi, car une semaine avant le Conseil municipal, c'est un peu tôt pour avoir la totalité des rapports et préparer efficacement le travail. Ce que je vous propose, c'est que le prochain Conseil municipal ayant lieu le 16 février –si vous voulez bien noter, Madame la Secrétaire générale, je ne crois pas vous l'avoir déjà dit, mais cela vous fait une surprise- je propose que nous fassions le Conseil d'arrondissements, le mercredi qui précède, c'est-à-dire le 11 février. Le Conseil municipal d'après étant programmé pour le 13 avril, je propose que nous fassions un Conseil d'arrondissements, le mercredi qui précède, c'est-à-dire le 8 avril. Ainsi, tout le monde pourra se préparer, même si je note que cet

après-midi, dans les commissions préalables au Conseil municipal en Mairie centrale, l'opposition était assez peu représentée pour ne pas dire pas représentée du tout. Mais, sur ce sujet, Monsieur Menchon, vous ne portez aucune responsabilité.

Le rapport n°14/123/04/DVSCJ est adopté à l'unanimité.

(2 abstentions, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n°14/124/04/DVSCJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes – Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il est proposé d'autoriser le versement d'acomptes aux associations engagées dans une action « démarche qualité » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes, pour éviter toute interruption dans le fonctionnement de ces organismes devant assumer leurs dépenses courantes dès le début de l'exercice, avant le vote du budget primitif de la Ville de Marseille.

Pour les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, sont concernées les associations suivantes : Maison pour tous-Centre social Julien ; Maison pour tous-Centre social Bonneveine ; CAJL ; le Centre social Mer et Colline ; le Centre social Roy d'Espagne et le Centre social Saint-Giniez Milan. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

Le rapport n°14/124/04/DVSCJ est adopté à l'unanimité.

(2 abstentions, M. CATANEO et M. MAZET.)

*** Questions diverses et communications :**

M. le Maire.- Les rapports fixés à l'ordre du jour ont tous été analysés et votés. Y a-t-il des demandes d'intervention sur des questions diverses ? Peut-être que M. Vitalis pourrait nous faire un compte rendu du Téléthon.

M. VITALIS.- Mesdames et Messieurs, on en a parlé lors du dernier Conseil, le 10^{ème} Téléthon, organisé par notre Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, avec beaucoup de bénévoles, d'associations, de CIQ qui nous ont donné un coup de main s'est passé sous la pluie. M. le Maire, pendant près de 48 h, avec quelques élus, Philippe Franceschetti, Marie Martinod, également l'Adjoint aux Sports nous ont rejoints quelques fois, nous nous sommes retrouvés à courir toutes les manifestations, il y en a eu à peu près 25. À l'heure actuelle, je peux vous dire que j'ai les résultats de 9 d'entre elles, notamment le grand loto du Téléthon qui a eu lieu hier après-midi où nous avons refusé du monde. Le chiffre d'affaires, si je peux m'exprimer ainsi, le bénéfice, car il faut que vous sachiez que la recette, c'est du bénéfice, c'est-à-dire que tous les lots, tout ce qui a été fait a été remis par les commerçants des quartiers, notamment de la Pointe-Rouge et de Montredon. Personnellement, je me réserve d'aller solliciter les grandes surfaces qui nous ont donné des lots extraordinaires, car il y a eu de gros téléviseurs, des fours micro-ondes, des appareils photo de qualité... Le montant de ce loto a été de 4 650 €, c'est-à-dire à peu près le même montant que celui de l'année dernière.

Je voudrais remercier les 5-6 bénévoles qui se sont donnés avec l'aide modeste que j'ai pu leur apporter, car c'est extraordinaire, merci aux deux présidentes de CIQ qui sont derrière moi, l'une a notamment fait des gâteaux et l'autre nous a prêté les cartons. Merci, Madame Lombard, Merci, Madame Chanou, c'était votre contribution avec votre sourire et votre gentillesse.

D'autres manifestations sur lesquelles nous sommes allés avec Yves Moraine et les élus que j'ai cités tout à l'heure, le grand concert au parc Borely qui devait avoir lieu samedi, mais vu la pluie battante et le froid qu'il faisait, grâce aux interventions des uns et des autres, tous ces jeunes gens bénévoles, il a été reporté au lendemain, dimanche, sous un mistral glacial, mais il y avait quand même beaucoup de monde. Je n'ai pas encore eu le résultat, mais ils ont été très contents, ils m'ont téléphoné tous les deux, notamment le neveu de M. Vallette, François Vallette, que je connais bien maintenant.

Je ne voudrais pas être plus long, mais sachez que cela a été un grand succès et que nous sommes tous, moi le premier, émus de voir la générosité des personnes, la générosité des Marseillais, c'est très touchant. Sur le plan national, le montant du Téléthon a été supérieur à celui de l'année dernière et celui de l'année d'avant. Monsieur le Maire, je voudrais aussi citer nos mascottes, à moins que vous le fassiez, car je crois que vous avez été très touché, nous avons été très touchés par nos mascottes handicapées atteintes de maladie génétique dont une est venue nous rejoindre au grand loto avec sa maman et sa sœur. Elle sera également là lors de la belle manifestation que l'on fera, je crois, au mois de janvier pour remercier toutes ces personnes, toutes celles et

tous ceux qui se sont impliqués pour le Téléthon : notre marraine Miss Provence, la demi-finaliste de *The Voice* et bien d'autres que j'ai vus hier soir au parc Borely.

Je pense vous avoir dit l'essentiel, merci à tous ceux qui ont été impliqués et qui ont suivi cela de près ou de loin, et surtout de près. Merci.

(Applaudissements.)

M. le Maire.- Avant de donner la parole à M. Menchon qui l'a demandée, je voudrais remercier Gérard Vitalis pour son implication jamais démentie pour ce Téléthon, bien entendu, les Présidentes de Comités d'intérêt de quartier qui ont été citées, Josette Chanou, Danielle Lombard, tous les bénévoles qui ont participé, ainsi que les élus qui ont été très nombreux sur le terrain, lors de la manifestation à l'école Mélodie 7, on était près d'une quinzaine d'élus. Au moins, on ne nous fera pas le reproche de ne pas être sur le terrain ou de ne venir qu'au moment des élections.

Au-delà de ces remerciements que nous formaliserons, si tu le veux bien, Gérard, lors d'une manifestation de remerciements, pendant le 1^{er} trimestre, afin de marquer véritablement notre reconnaissance aux bénévoles, je voudrais simplement dire que cette manifestation du Téléthon n'est pas celle des bénévoles, ce n'est pas celle des élus, ce n'est même pas celle des participants, c'est celle des enfants atteints de ces maladies. En effet, pour ces manifestations qui reviennent comme un rite -celle-là depuis 28 ans- on a tendance à oublier l'objet derrière l'outil et quand on voit les deux mascottes, on n'oublie pas l'objet. Merci à tous ceux qui s'investissent pour que l'on continue. J'ai entendu des discours où l'on expliquait qu'il commençait à y avoir des solutions

dans certaines maladies, c'est pour cela que l'on fait tout cela, c'est pour cela qu'il faut continuer, c'est pour cela qu'il faudra continuer l'année prochaine et faire encore mieux, si c'est possible.

Monsieur Menchon, vous souhaitez intervenir.

M. MENCHON.- Une simple question au sujet du permis de construire de la parcelle polluée de Legré-Mante. Le promoteur a retiré ce permis pour lequel la Mairie de secteur avait donné un avis favorable et les services de la Mairie centrale avaient validé par un véritable permis de construire. Le promoteur ayant retiré ce permis, je souhaite savoir pour quelle raison rien n'est affiché actuellement sur les abords de la parcelle, à part l'autorisation de construire ? N'y a-t-il pas en la matière un affichage obligatoire pour le retrait de permis ?

M. le Maire.- Je n'en sais rien, Madame Caradec aurait pu vous répondre plus précisément que moi, mais à ma connaissance non et ce n'est pas très important. En revanche, ce qui est important, c'est de savoir où nous en sommes précisément, comme cela, je vais dire les choses de manière claire et nette.

Un permis de construire avait été déposé, il y en a eu plusieurs, et la Ville et la Mairie de secteur restent favorables à un projet de construction. Simplement, nous avons été attentifs aux demandes qui ont été formées par un certain nombre de riverains et un certain nombre de discussions se sont engagées -sans qu'on le crie sur les toits, car parfois pour faire les choses bien, il faut les faire discrètement- avec les services de l'État, pour voir s'il était possible de trouver un accord le plus large possible sur un calibrage de projet et en même temps, sur une sécurité absolue en termes de dépollution. Ce sont ces discussions et ce travail qui sont

actuellement en cours, c'est la raison pour laquelle le promoteur a retiré son permis de construire de son propre chef, quitte à en redéposer un autre, si un accord est trouvé entre les services de l'État, la DDTE et la Ville. Voilà où nous sommes aujourd'hui.

Je fais remarquer que la dépollution exigée du promoteur sur ce dossier, pas par la Ville d'ailleurs, par les services de la DREAL, est chiffrée à environ 13-14 M€, pour cette petite parcelle à l'aune de l'ensemble du littoral sud, quand l'État envisage de mettre 3 M€ sur le reste du littoral sud. Je me dis que la meilleure garantie de dépollution pour cette parcelle, c'est probablement la construction. Par ailleurs, je ne suis pas un acharné de la construction partout et tout le temps, je dis simplement que compte tenu du prix de la charge foncière à cet endroit, c'est exactement le même problème que sur le site Giraudon aux Catalans où votre ex-leader a réussi à bloquer un projet de construction, ce qui fait qu'aujourd'hui, compte tenu du prix de la charge foncière, il n'y a pas de solution alternative, car aucune collectivité territoriale, encore moins l'État en faillite, dirigé par vos amis, ne mettra 5 M€ pour aller racheter ce site et y faire un boudrome. Personne ne le fera !

(Applaudissements.)

Aux Catalans, le seul problème, c'est que cela laisse une verrue. À Légré-Mante, c'est plus ennuyeux, car compte tenu du fait que personne ne pourra payer la charge foncière, cela veut dire que l'on continuera à « s'empêguer » (pardon pour le terme) une verrue à la porte du Parc national des Calanques, mais en plus, une verrue polluée. Voilà où l'on en est à l'heure actuelle. Avec les services de l'État, les services de la Ville et le promoteur, on essaie de trouver une solution équilibrée, j'espère que l'on va y arriver, car

sinon, on gardera cela aux portes du Parc national des Calanques, il me semble que ce serait dommage.

M. MENCHON.- J'espère que nous y arriverons ensemble. Je ne suis pas méchant, je vous ai offert une tribune, vous en avez bien profité, cependant...

M. le Maire.- ... Il ne faut pas me donner l'occasion, Monsieur Canicave sur les rythmes scolaires et vous sur Legré-Mante, je n'en demandais pas tant.

M. MENCHON.- Tout à fait. Je tiens juste à souligner que nous sommes en Mairie de secteur, je ne suis pas l'État, nous ne sommes pas la Mairie centrale, je ne fais que porter les manifestations ou les craintes de certains riverains qui m'ont contacté. Sur ce point, il n'y a pas de polémique à tenir, simplement, entre Giraudon et Legré-Mante, le problème n'est pas le même, vous dites que c'est le même, à Legré-Mante, il y a un gros souci de santé.

M. le Maire.- Nous avons eu une nouvelle fois le débat sur Legré-Mante. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, l'ordre du jour est presque épuisé, je vous demande de noter que les vœux de la Mairie de secteur auront lieu le 15 janvier à 19 h au parc Chanot. Naturellement, tout le monde est convié, majorité et opposition. On a noté les Conseils d'arrondissements.

Cela étant dit, avant de clôturer la séance, l'année ayant été chargée, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année, que vous puissiez vous reposer en famille et profiter des vôtres. La séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures 03.)